



Equipe d'Experts
Etat de Droit et Violences
Sexuelles liées au Conflit



RAPPORT ANNUEL 2022



Programme conjoint des Nations Unies d'appui à la réforme de la Justice en République Démocratique du Congo (RDC)



PROGRAMME CONJOINT DES NATIONS UNIES D'APPUI À LA RÉFORME DE LA JUSTICE

| | |
|--|---|
| Objectif | Contribuer au renforcement de l'État de droit en RDC à travers une justice mieux encadrée, responsable, plus performante et protectrice des droits humains. |
| Axes d'intervention | Pilotage de la PNRJ, redevabilité, offre et demande de justice |
| Zones d'intervention | Kinshasa, Nord-Kivu, Kasai-Central, Tanganyika (interventions en Ituri et Sud Kivu sont ciblées pour l'appui à leurs stratégies provinciales de poursuite des crimes internationaux). |
| Durée du projet | 2020-2024 |
| Budget global 2020-2024 | 15 610 576,86 USD |
| Fonds recu 2022 | Suede: 2 233 384,07 USD (Budget prevue: USD 3 578 789,00) Monusco: 560 426,00 USD ToE: avec 521 749, 97 USD TOTAL: 3 315 560,54 USD |
| Taux d'exécution 2022 | + 100 % |
| Budget 2023 | 4 666 586,19 USD (à mobiliser 1 195 000 USD) Total du fonds reçus 2021/2022 = \$4 789 510,67 |
| Objectifs de Développement Durable (ODDs) | ODD 5 : Egalité entre les sexes ODD 16 : Paix, Justice et Institutions efficaces |
| Bailleurs de fonds | Suède, MONUSCO, PNUD, ToE |
| Ministère de tutelle | Ministère de la Justice |
| Partenaires d'exécution | MONUSCO, BCNUDH, PNUD, ToE, CSM, PNC, Barreaux et autres institutions publiques |
| Bénéficiaires | Ensemble de la population, en particulier : les justiciables les plus vulnérables et personnes à risque. |

Acronymes

BCNUDH : Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme

CSM : Conseil Supérieur de la Magistrature

EPEPVS : Escadron de Protection de l'Enfant et Prévention de Violences Sexuelles

MoU : Memorandum of Understanding

MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo

IGSJP : Inspection Générale des Services Judiciaires et Pénitentiaires

INAFORJ : Institut National de Formation Judiciaire

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

ToE : Equipe d'experts de l'Etat de droit et des questions touchant les violences sexuelles liées au conflit

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

PAP : Plan d'Actions Prioritaires

PNRJ : Politique Nationale de Réforme de la Justice

1. INTRODUCTION

Le Programme conjoint vise à accompagner les progrès vis-à-vis du **renforcement de l'Etat de droit** et la mise en œuvre de **réformes de gouvernance et de lutte contre l'impunité** en République Démocratique du Congo (RDC) dans une perspective de **stabilisation** et de **développement** du pays à travers un appui holistique et multidimensionnel de la **chaîne pénale**. Il vise à garantir **l'égalité d'accès à la justice, l'indépendance et l'impartialité des juges**, indispensables à la gouvernance démocratique, qui est la pierre angulaire de l'Etat de droit et du respect des **droits fondamentaux de l'homme**. En renforçant l'Etat de droit, il protège les droits de tous, favoriser l'inclusion, protéger la population à risque et limite l'exercice arbitraire du pouvoir, qui sont les pierres angulaires de la démocratie moderne.

Au courant des années 2021 et 2022, le Système des Nations Unies (SNU) a poursuivi la mise en œuvre des activités prévues dans le **Programme conjoint des Nations Unies d'appui à la réforme de la justice (PCNUARJ)** en RDC, sous la tutelle gouvernementale du Ministère de la Justice et du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) et l'ensemble des autorités judiciaires et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Pour rappel, le Programme a été officiellement signé le 26 novembre 2020 à Kinshasa. A cette occasion la Ministre de la Justice a retenu parmi ses priorités – la modernisation de l'administration pénitentiaire, l'amélioration des conditions de détention, le renforcement institutionnel du CSM et de la chaîne pénale dans son ensemble.

Le Programme a un **budget prévisionnel global de 15 610 576,86 USD** pour une période de quatre années (2020-2024).

Ce budget global est mis en œuvre conjointement par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (**MONUSCO**), le Programme des Nations Unies pour le Développement (**PNUD**), le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (**BCNUDH**) et l'Équipe d'experts de l'Etat de droit et des questions touchant les violences sexuelles liées au conflit (**ToE**). Il s'aligne aux **stratégies et politiques nationales** ainsi qu'aux cadres stratégiques et programmatiques des Nations Unies, notamment sur la **Stratégie de transition de la MONUSCO**. En effet, il a contribué à la mise en œuvre du mandat de la MONUSCO et à sa transition à travers ses objectifs stratégiques, le transfert progressif des expertises vers les autorités centrales et décentralisées et l'atteinte des benchmarks.

Les **résultats enregistrés** dans le cadre de l'exécution du Programme conjoint 2021 et 2022, constituent des éléments solides et fondamentaux pour la poursuite d'interventions structurelles en vue d'obtenir les effets transformationnels escomptés en matière d'amélioration de l'efficacité de la chaîne pénale et de la protection des droits humains pour la population, y compris des plus vulnérables, ainsi que du renforcement du pilotage de la politique nationale de réforme de la justice. En outre, de manière complémentaire, des activités à impact direct et immédiat ont également été mises en œuvre en fonction des demandes formulées par les autorités.

La stratégie d'intervention est structurée autour de **quatre résultats** complémentaires et interdépendants : **i) renforcement du pilotage et de la coordination** de la mise en œuvre de la Politique nationale de réforme de la justice ; **ii) renforcement de la redevabilité** des acteurs de la chaîne pénale ; **iii) amélioration de la qualité de l'offre de justice** ; et **iv) amélioration de la demande de justice** par les populations.

Le Programme a comme **zones d'intervention quatre provinces** : **Kinshasa, Kasai-Central, Tanganyika et Nord-Kivu**. Toutefois, pour consolider les acquis dans le cadre de la lutte contre l'impunité des crimes en droit international, **le Sud-Kivu et l'Ituri** sont ciblées pour l'appui à leurs stratégies provinciales des crimes internationaux contre la paix et la sécurité de l'humanité.

Il est mis en œuvre en suivant plusieurs principes directeurs, notamment : **dialogue politique, flexibilité, innovation** et **double ancrage** national, régional et provincial. En effet, le Programme développe des **interventions institutionnelles, globales** et **holistiques** à l'ensemble de la chaîne pénale afin d'initier et d'obtenir des changements structurels quant au renforcement et à l'amélioration de la justice en RDC en faveur des populations, y compris les plus démunies et marginalisées. Ce double ancrage institutionnel renforcera le pilotage effectif de la réforme de la justice et le fonctionnement de la chaîne pénale, l'apprentissage de bonnes pratiques et la redevabilité des acteurs.

L'appui à la réforme de la justice intervient spécifiquement dans le cadre légal et institutionnel du secteur de la justice, incluant les aspects pénitentiaires afin d'instaurer un environnement protecteur **des droits de la population civile** et répondant aux besoins de justice de celle-ci. Cet appui est basé sur la stratégie de mise en œuvre du **Plan d'action législatif national** qui comprend un chronogramme indicatif ainsi que les modalités appropriées d'élaboration et d'adoption des lois et des actes réglementaires.

2. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE 2022

Le **Plan de Travail Annuel (PTA) 2022** a été validé par le **Comité de pilotage** le 3 février 2022 et a été budgétisé à hauteur de **4 789.510,57 USD**. Ce **budget** comprend les contributions de la **Suède, MONUSCO**, et du **ToE** (fond britannique).

Le fonds suédois reçu en 2022 était de 2 233 384,07 USD. Il convient de noter que le programme prévoyait un budget de 3 578 789,00 USD donc une réduction budgétaire de 1 345 404,93 du fond Suédois.

Un Memorandum of Understanding (**MoU**) a été signé entre le PNUD et la MONUSCO le 28 décembre 2021 pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, avec une allocation de 560 426,00 USD. Ce MoU a également fait partie de la stratégie de retrait progressif de la MONUSCO au Kasai-Central et Tanganyika pour assurer une transition responsable vers les homologues nationaux. Le **ToE** a contribué avec 521 749, 97 USD au Programme pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 afin de

continuer à mettre en œuvre des activités indispensables en matière de **violences sexuelles liées au conflit (VSLC)** aux Kivus, Ituri et Tanganyika. Le total des fonds reçus en 2022 s'élève à 3 315 560,54 USD.

Dans le contexte d'**instabilité et d'insécurité**, de **pénurie du carburant** et de défis de **mobilité** en raison de l'impraticabilité de certains axes routiers ainsi que du manque de vols dans plusieurs provinces, une partie des financements de la MONUSCO (\$ 112k) et du ToE (\$ 100k) n'a pu être décaissée. Bien que la situation difficile au cours de 2022 ait ralenti la réalisation de quelques-unes des activités prévues, il importe de souligner que la plupart des activités planifiées ont été effectuées et de nombreux résultats et jalons peuvent être notés.

3. MÉCANISMES DE GESTION ET DE COORDINATION DU PROGRAMME CONJOINT

Le Programme est mis en œuvre conjointement par les équipes techniques du PNUD, du BCNUDH, de différentes sections de la MONUSCO (UNPOL, Justice, Corrections) et du ToE à Kinshasa, Nord Kivu, Tanganyika, Kasai central. Les interventions en Ituri et Sud Kivu sont ciblées pour l'appui à leurs stratégies provinciales de poursuite des crimes internationaux.

Afin d'assurer une **approche coordonnée et inclusive** du Programme, des **rencontres régulières** ont eu lieu avec PNUD/MONUSCO/BCNUDH, les partenaires nationaux et provinciaux et les partenaires techniques et financiers (PTF), à Kinshasa et dans les provinces d'exécution du Programme afin de définir les actions prioritaires à mener. Des actions de plaidoyer ont été menées au plus haut niveau afin d'obtenir l'implication active des acteurs clés avant, pendant et après la mise en œuvre des activités. Les institutions judiciaires, les divisions provinciales de la justice, le CSM, l'IGSJP et le Secrétariat Général à la Justice étaient inclus dans toutes les phases de la mise en œuvre afin de capitaliser les acquis du projet.

Les modus operandi, l'approche complémentaire et la synergie des interventions ont été caractérisés par des réunions mensuelles de coordination ainsi des contacts réguliers entre les experts du PNUD et de la MONUSCO, BCNUDH et ToE. Les partenaires nationaux ont été également mis à contribution par un partage permanent de l'information et des documents préparatifs pour s'assurer de l'inclusivité et l'appropriation des résultats des activités menées. L'objectif est d'assurer un engagement plus fort avec les homologues nationaux et provinciaux. Il devrait également favoriser une meilleure communication entre les autorités nationales et provinciales.

Plus spécifiquement, **l'implication de points focaux désignés par le Ministère de la Justice** et des **missions de suivi de l'exécution du Programme** dans les zones d'intervention a permis de consolider la collaboration entre le Programme et le Ministère de la Justice. Par ailleurs, les **interactions régulières entre le CSM et le Programme** ont contribué au renforcement de la position des Nations Unies comme partenaire clé, afin d'accompagner les nouvelles autorités du CSM dans la réalisation de la réforme de la justice.

Une réunion du **Comité Technique *mi-parcours*** du Programme conjoint a été organisé en août 2022 à Kinshasa. Ainsi, toutes les réalisations dans les quatre provinces du Programme ont été présentées aux partenaires étatiques. Cela a contribué à une meilleure perception des interventions du Programme. Par la suite, une mission conjointe a été effectuée en octobre avec les points focaux du ministère de la justice et le PNUD pour poursuivre une évaluation de l'état de mise en œuvre du programme et les rencontres avec les autorités provinciales, la Monusco et le BCNUDH au Nord-Kivu et Tanganyika.

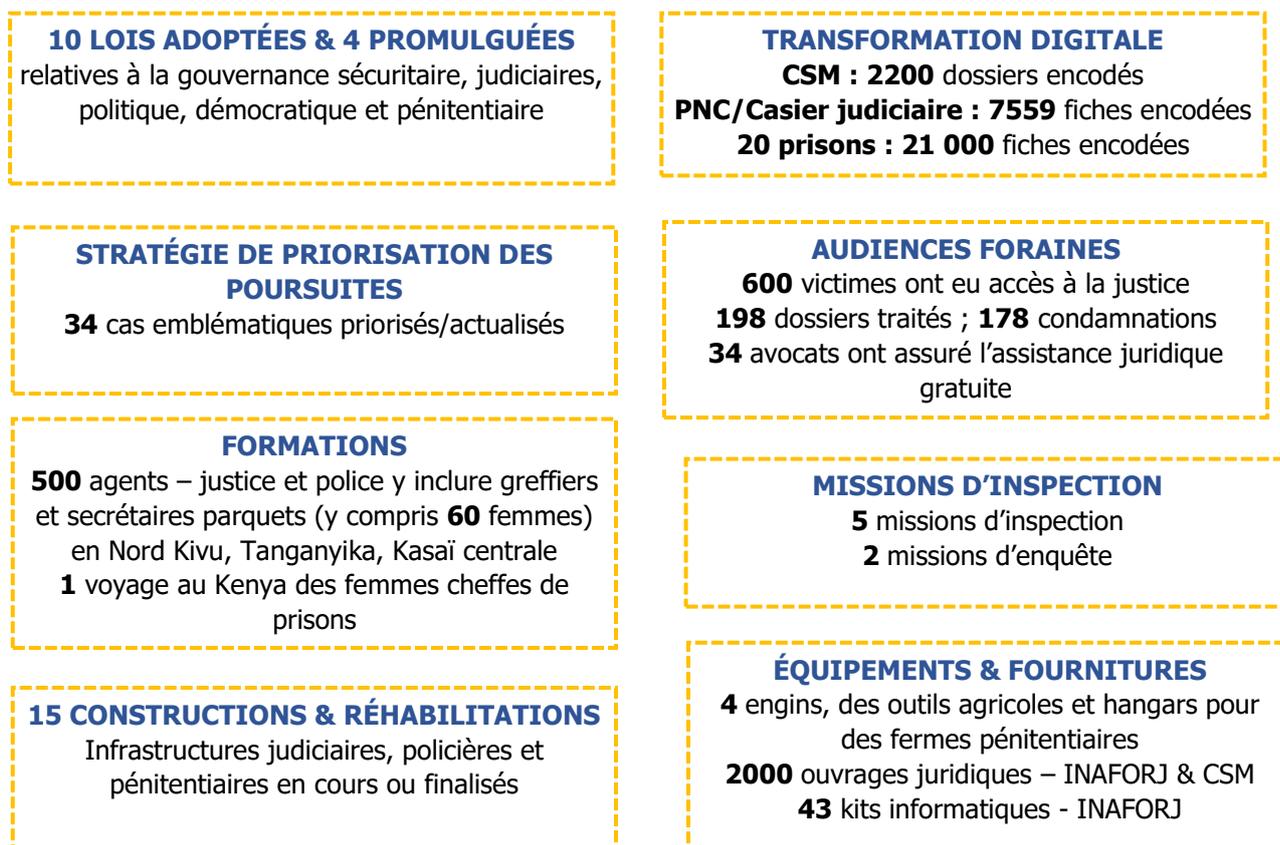
Dans ce contexte, pour assurer une bonne coordination et collaboration du Programme conjoint, une **retraite conjointe avec les collègues du PNUD, de la MONUSCO et du BCNUDH**, s'est tenue du 8 au 11 novembre pour évaluer les progrès vers les résultats attendus et pour réviser le programme de travail annuel conjoint et les indicateurs, tout en accentuant une approche **flexible pour**

s'adapter aux besoins et réalités de terrain en 2023. Il a également été convenu que la visibilité du Programme Conjoint de la Justice doit être renforcée grâce aux moyens de communication et plaidoyer existant.

Le résultat de cette retraite a ensuite été discuté lors **des Comités Techniques qui ont eu lieu fin décembre à Kinshasa, Goma, Kalemie et Kananga**, pour assurer le suivi de la mise en œuvre des activités. Ils ont validé les réajustements des indicateurs et priorités des activités et la budgétisation préliminaire pour le PTA 2023 dans la perspective de sa **validation par le Comité de Pilotage début 2023**. Ces Comités Techniques (provinciaux) renvoient également au mécanisme de coordination entre toutes les parties prenantes du Programme Conjoint pour l'exécution du Plan de travail annuel (PTA). Leur réunion est ainsi l'occasion de partager des informations sur la planification et la mise en œuvre des activités ainsi que d'identifier des défis et des solutions de mitigation.

4. PROGRES VERS LES RÉSULTATS CLÉS 2022

Les progrès vers les résultats enregistrés dans le cadre de l'exécution du programme conjoint 2021 et 2022, constituent des étapes solides pour la poursuite des interventions structurelles afin d'atteindre les effets transformationnels. A la fin de l'année 2022, en résumé, on peut noter des jalons :



Résultat 1 : Le pilotage de la Politique Nationale de Réforme de la Justice est amélioré et coordonné.

Produit 1.1. Le cadre légal et institutionnel est appuyé afin d'instaurer un environnement protecteur des droits de la population civile et répondant aux besoins de justice.

Produit 1.2. Les capacités du Ministère de la Justice sont renforcées pour améliorer le pilotage de la PNRJ.

Produit 1.3. Les capacités du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) et des juridictions supérieures sont renforcées en vue d'améliorer la performance des juridictions et particulièrement en matière pénale.

AMÉLIORATION DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL : INSTAURER UN ENVIRONNEMENT PROTECTEUR DES DROITS DE LA POPULATION CIVILE

- **10** textes de lois relatifs à la gouvernance sécuritaire, judiciaire, politique, démocratique et pénitentiaire adoptés (voir Annexe).
- **4** textes promulgués :
 - Loi n°22/065 du 26 décembre 2022 fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes de violences sexuelles liées au conflit et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité.
 - Loi organique portant protection et promotion des droits de la personne vivant avec handicap (PVH) promulguée le 03 mai 2022.
 - Loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones pygmées promulguée le 14 juin 2022.
 - La Loi n°22/067 du 26 décembre 2022 modifiant et complétant le Décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal congolais en matière de prévention et de la répression de la traite des personnes.

• Réformes législatives et réglementaires dans le secteur de la justice et pénitentiaire

Au cours de l'année 2022, le Programme a procédé à l'identification et à la priorisation des textes législatifs et réglementaires à initier, nécessaires pour faire avancer la réforme de la justice et renforcer l'Etat de droit en se basant sur les priorités identifiées dans la PNRJ. En effet, un atelier du 15 juin 2022, qui a réuni toutes les parties prenantes de la réforme du secteur de la justice en RDC (autorités gouvernementales, Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), Commission permanente de réforme du droit congolais (CPRDC), Institut National de Formation Judiciaire (INAFORJ) et autres acteurs du secteur de la justice), a permis de comprendre la situation actuelle ainsi que les besoins de réformes dans le secteur de la justice et pénitentiaire y compris les défis y relatifs.

À la suite des recommandations issues de cet atelier, les textes législatifs et réglementaires, énumérés dans l'annexe, ont été jugés prioritaires.

En 2023, le Programme apportera un appui logistique et technique effectif à la mise des réformes engagées afin d'améliorer le système de justice pénale qui facilitera l'accès à une justice de qualité aux populations. A cet effet, le Programme mettra en place des Comités

d'experts nationaux pour renforcer le travail continu de plaider, suivi et appui aux autorités gouvernementales selon la nature des textes à réformer.

Résultat 2 : La redevabilité des acteurs de la chaîne pénale est améliorée permettant un fonctionnement des institutions plus conforme à l'Etat de droit.

Produit 2.1. Le contrôle interne et externe est amélioré en vue d'augmenter la performance des institutions de la chaîne pénale dans les zones d'intervention.

Produit 2.2. Les organes internes de discipline et de contrôle de conduite des acteurs de la chaîne pénale sont améliorés.

APPUI INSTITUTIONNEL

- **Diagnostics institutionnels du CSM et des chambres de discipline/ IGSJP** : assortis de plans de renforcement des capacités et de feuilles de route pour la mise en œuvre ; Stratégie de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles du CSM en matière de programmation, planification, budgétisation et suivi-évaluation axée sur les résultats.
- **Enrichissement du fond documentaire:**
 - **Cour Constitutionnelle** : 752 ouvrages pour 376 titres différents
 - **Secrétariat permanent du CSM** : 376 ouvrages de titres différents
- **Appui à l'INAFORJ:**
 - **Enrichissement du fond documentaire** : 1128 ouvrages pour 376 titres
 - **Dotation en équipements informatiques** : 43 kits – laptops, desktops, etc
 - **Plaidoyer auprès du Ministère de la Justice** ayant abouti à la signature des 3 arrêtés rendant le fonctionnement d'INAFORJ effectif.

Pour améliorer **l'organisation et le fonctionnement du CSM y compris les chambres de discipline des magistrats et l'Inspection Générale des Services Judiciaires et Pénitentiaires (IGSJP)**, le programme a depuis 2021 et 2022 fourni **un appui substantiel** aux deux institutions. Ceci a permis de procéder à leur diagnostic institutionnel assorti d'une feuille de route pour sa mise en œuvre

afin d'améliorer l'efficacité et le fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires.

Les interventions du programme pendant 2022 ont mis l'accent sur le fonctionnement des institutions pour devenir plus conforme à l'Etat de droit et pour avoir les capacités d'assurer la redevabilité des acteurs individuels de la chaîne pénale et pénitentiaire.

Le diagnostic du CSM comprend un plan de renforcement des capacités institutionnelles en matière de : programmation, planification, budgétisation et suivi-évaluation ainsi qu'accroissement progressif du budget judiciaire et plan de renforcement des capacités des chambres de discipline des magistrats e.g. d'initier des enquêtes en matière disciplinaire.

Concernant **l'IGSJP**, les **difficultés révélées** par le diagnostic se résument aux points suivants : aucun texte réglementant l'IGSJP n'a été élaboré ; la création de ce service date de plus de 34 ans et concerne le Conseil judiciaire ; le service est négligé en RDC (fonctionnel uniquement à Kinshasa - 600 fonctionnaires et magistrats inspecteurs) ; le manque d'infrastructures, de matériels et de véhicules. Les **recommandations du diagnostic pour redynamiser l'IGSJP** sont : i) établir un cadre juridique, opérationnel et structurel (voir la liste des législations prioritaires ci-dessus) ; ii) renforcer ses capacités organisationnelles et d'inspection de qualité ; iii) assurer l'indépendance du pouvoir judiciaire ; iv) déployer des inspecteurs provinciaux dans toutes les provinces de la RDC.

Le Programme a doté la Cour constitutionnelle d'un plan de **renforcement des capacités** techniques des juges et du personnel administratif notamment les greffiers. Une feuille de route assortie d'un chronogramme devant guider sa mise en œuvre. Cet outil découle d'une assistance technique auprès de la **Cour Constitutionnelle**, pour effectuer une analyse organisationnelle et un état des lieux pour les besoins de formation. Une première session de renforcement des capacités

des juges, greffiers et autres personnel administratif s'est tenue au cours du mois de décembre 2022.

En 2022, **quatre missions d'inspection** et de contrôle interne des tribunaux, parquets et prisons du ressort de la Cour d'appel du Tanganyika, ont été réalisées par le Premier Président de la Cour d'appel et l'office du parquet général du Tanganyika dans les territoires de Kalemie, Nyunzu, Kabalo, Kongolo, Manono et Moba. Ces missions ont permis de réaliser un état des lieux des infrastructures, des ressources humaines et matérielles des juridictions inspectées ainsi que d'analyser l'organisation administrative et les activités de différentes institutions, notamment en termes de dossiers enrôlés et dossiers jugés. 50 dossiers des affaires pénales ont été inspectés lors de ces missions.¹

Même si les activités judiciaires (audiences, décisions) se tiennent régulièrement dans les différentes juridictions inspectées, l'insuffisance du nombre de magistrats – 3497 dont 25% femmes² dans les différents territoires en plus du mauvais état général des infrastructures judiciaires et pénitentiaires ainsi que le manque d'équipements informatiques, de mobiliers et fournitures de bureaux demeurent un défi qui affecte directement l'efficacité du fonctionnement de la chaîne pénale. En outre, même si tous les services de greffe des juridictions inspectés sont organisés, les déficits dans la tenue des registres, l'archivage des documents et des pièces à conviction ainsi que l'irrégularité de la tenue des réunions interservices persistent. À ce stade, en raison du faible nombre de cas de poursuites disciplinaires des magistrats, il est trop tôt pour mesurer un impact ou résultat holistique des inspections des procédures disciplinaires pour améliorer la redevabilité individuelle des magistrats. Des constats similaires ont été fait lors des inspections dans les établissements pénitentiaires, qui ont également mis en exergue les défis liés à l'engorgement des prisons, aux infrastructures délabrées, au manque d'équipements et de mobiliers adéquats ainsi qu'aux manques d'intrants médicaux et de rations alimentaires pour la prise en charge des détenus.

¹ Les résultats 2 et 3 sont liées, mais pour des raisons d'édition, est présenté ici.

² A travers les 26 provinces congolaises, appr. 3500 magistrats administrent la justice pour une population de plus de 80 millions. En décembre 2022, **l'effectif des magistrates** en *Kasai central* : 36 (26 civils (2F), 10 militaires) pour 2,9731M habitants ; *Tanganyika* : 47 (42 civils (3F), 5 militaires) pour 2,48M habitants ; *Nord Kivu* : 90 (40 militaires (1 F) ; +/- 50 civils (12F) pour 8.89M habitants.

Pour remédier à l'insuffisance en nombre de magistrats, le Gouvernement a procédé au recrutement de 5 000 nouveaux magistrats depuis novembre 2022. Ces derniers devraient subir d'autres tests et formations pour renforcer leurs connaissances au cours de l'année 2023 avant d'être déployés dans différentes juridictions. Le PNUD et les autres bailleurs sont en discussion avec le CSM pour un éventuel soutien au renforcement des capacités.

LA DIGITALISATION DES STRUCTURES DE LA CHAÎNE PÉNALE

L'appui à la transformation digitale visant à soutenir les progrès de la réforme de la justice et la chaîne pénale s'est poursuivie en 2022. Afin de s'assurer que le soutien apporté précédemment à l'installation de logiciels, d'équipements informatiques et à la formation du personnel dans les infrastructures judiciaires et pénitentiaires fonctionne efficacement, plusieurs évaluations ont été réalisées par des experts du PNUD et service pénitentiaire du ministère de la justice en 2022. Les résultats de cette évaluation ont montré que des mises à jour de l'équipement étaient nécessaires ainsi qu'un recyclage des capacités pour une meilleure utilisation des outils numériques. Les outils de collecte de données en place depuis 2020 sont énumérés ci-dessous, y compris les mises à jour durant 2022 sur les statistiques et l'encodage des formulaires papier vers les formulaires numériques, à savoir :

- ❖ **Système d'Information de Gestion des Magistrats (SIGM)** : depuis 2021 et 2022, le CSM a effectué des missions de contrôle et d'identification physique des magistrats dans les quatre zones d'intervention ainsi que dans d'autres provinces. Les résultats constatés en décembre 2022 : **2 200** magistrats recensés sur un total de 3497³ (dont 25% femmes) et **5000** magistrates candidates sélectionnées (dont 30% femmes) après les concours 2022.
- ❖ **Système d'Information de Gestion des Activités Judiciaires (SIGAJ) dans les offices et juridictions** : **19** juridictions et **19** offices pourvus SIGAJ.

³ NB cela inclut les 26 provinces où le CSM a effectué ou en train d'effectuer effectué ses contrôles.

- ❖ **Le Système d'information de Gestion des Écrous (SIGE)** : application mobile pour la transmission des rapports statistiques pénitentiaires au niveau national. Dossiers des détenus et condamnés encodés en décembre 2022 : Prison Militaire **Ndolo** : **10 089** ; Prison centrale **de Makala** : **10 247**.
- ❖ **Système d'Information de Gestion du Casier Judiciaire (SIGCJ)** : la direction de l'identité judiciaire et fichier central de la PNC : **7559** fiches manuelles des personnes **condamnées** ont été recodifiées et encodées dans le SIGCJ.

L'encodage systématique des documents papier montre des progrès suffisants, cependant il y a un manque d'interconnexion entre les institutions judiciaires et pénitentiaires et le ministère de la justice et le CSM. Pour que ce plein potentiel de ces outils de collecte de données ne soit pas atteint, il est requis que le gouvernement arrive à adopter des règles et des investissements sur les réseaux d'infrastructure numérique. Ceci est un créneau pour le plaider à effectuer.

Résultat 3 : L'offre d'une justice de qualité est améliorée par le renforcement des institutions de la chaîne pénale dans la poursuite des infractions, avec un accent sur les crimes de droit international et les violences sexuelles liées au conflit (VSLC).

Produit 3.1. Les capacités des institutions de la chaîne pénale (commissariats, tribunaux, offices, établissements pénitentiaires) sont renforcées en vue d'une meilleure gestion interne.

Produit 3.2. La coopération et la coordination des acteurs de la chaîne pénale sont institutionnalisées (fonctionnement horizontal), en particulier pour la mise en œuvre effective de stratégies de poursuites coordonnées.

Produit 3.3. Le contrôle et l'encadrement des acteurs de la chaîne pénale par les autorités hiérarchiques sont renforcés (fonctionnement vertical).

Produit 3.4. La qualité de la justice rendue par les acteurs de la chaîne pénale dans les zones d'intervention est améliorée.

L'ensemble des **institutions juridictionnelles, sécuritaires et pénitentiaires** se caractérise par l'existence d'infrastructures particulièrement vétustes nuisant au bon fonctionnement et à l'administration de la justice. Toutes les autorités judiciaires, tant au niveau central que provincial, ont désigné la **construction/réhabilitation et l'équipement des institutions**, comme une **priorité** pour l'amélioration de l'offre de justice au bénéfice des populations. Ainsi, en étroite collaboration avec les autorités politico-administratives et judiciaires, des organes pénaux ont été identifiés

dans le but de réaliser des constructions et/ou réhabilitations dans les trois provinces d'intervention et à Kinshasa. En 2021, 18 interventions (constructions et réhabilitations) ont été identifiées comme prioritaires. En décembre 2022, 15 constructions étaient en cours ou réalisées et 3 ont été planifiées.

AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE JUSTICE : CONSTRUCTIONS ET RÉHABILITATIONS

Taux d'exécution ; décembre 2022

- Palais de Justice de Kalemie (40% ; finalisation prévue octobre 2023).
- Tribunal de paix de Nyunzu et Parquet (100%).
- Cour Militaire et Tribunal Militaire de Garnison de Kananga (60%).
- Parquet de Grande instance de Tshimbulu (55%).
- Fournitures/meubles remis pour le Tribunal de Grand instance Tshimbulu (100%).
- Tribunal de paix de Nyiragongo (75 %).
- Boulangerie pour femmes à la prison centrale de Goma (100%).
- Construction/aménagement des bureaux du TMG et PNC à Beni/Oicha (100%).
- Construction d'un mur séparatif entre l'EPEPVS et le Palais de Justice Militaire à Bukavu (100%).
- Réhabilitation de l'école primaire de Luzumu (15% ; équipement 100%) pour le personnel travaillant à la prison de Luzumu.



Palais de Justice de Kalemie



Tribunal de paix de Nyunzu et Parquet



Tribunal de paix de Nyiragongo

RENFORCEMENT DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE : PROMOTION DE L'AUTO-SUFFISANCE ALIMENTAIRE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES ET DE LA RÉINSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES DÉTENUES

- Développement des **fermes agricoles** dans **3 établissements pénitentiaires** (Kananga, Goma et Luzumu) pour apporter une réponse aux défis liés à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition des détenus.
- Acquisition d'**engins** et d'**outils agricoles** ; des **équipements de boulangerie** et **pâtisserie**, de **savonnerie** et **menuiserie**
- Mise en place des **filières de formation** dans **3 établissements pénitentiaires** (Kananga, Goma, Luzumu) dans le but d'offrir aux personnes détenues une perspective de réinsertion socio-économique et professionnelle durable.
- Construction de **boulangeries (3)** et **hangars** qui serviront comme ateliers de production et de formation.



Engines pour les fermes pénitentiaires



Outils et équipements agricoles



Des équipements boulangerie, savonnerie, menuiserie

En octobre 2022, le programme a officiellement remis des tracteurs et d'autres équipements agricoles au ministère de la justice pour développer les fermes des prisons de Luzumu et Kananga. En ce stade, uniquement la **ferme de la prison de Luzumu**, qui a 523 condamnés (hommes), est opérationnel et était en mesure de produire des aliments de base (ex : manioc). En outre, elle a initié un projet pilote pour développer la pisciculture et l'élevage de porcs. L'objectif est d'acquérir une indépendance alimentaire. Il convient également de noter que le gouvernement national a fourni du matériel médical à Luzumu. En outre, le programme soutiendra en 2023 la formation de techniciens et de mécaniciens pour l'utilisation et la maintenance de ces équipements. La prison de Kananga devrait avoir le même don et support pendant 2023.

Malheureusement, les terrains octroyés par le gouvernement et dédiés aux fermes des prisons à Goma, Rutshuru, Kananga et Kalemie (à approx. 30 km de distance des prisons centrales de ces villes) ne sont pas opérationnels. Au cours de l'année 2022, des discussions ont été menées avec les partenaires gouvernementaux et provinciaux en lien avec les interventions nécessaires pour l'opérationnalisation de ces fermes. De nombreuses conditions préalables doivent être prises en considération avant que ces fermes soient en état de fonctionner et être opérationnelles, notamment : accès routier, transport des prisonniers, sécurisation des terrains, forage d'eau, installations sanitaires, constructions/bâtiments.

A ce stade, l'impact concernant les fermes de la prison devra faire l'objet d'une évaluation plus approfondie en 2023 et 2024. Cependant, en 2022, au moins la prison de Luzumu et ses champs de manioc adjacents ont eu un impact réel puisque les prisonniers ont suffisamment de nourriture en partie grâce à la ferme et que la malnutrition a été atténuée. Cependant, l'impact global des fermes pénitentiaires dans les autres zones d'intervention du programme n'est pas possible, simplement parce qu'il n'y a pas eu de fermes opérationnelles en 2022.

Dans ce contexte, le programme a aussi finalisé la construction de la boulangerie dans la prison de Goma ; la remise officielle à la division provinciale de justice a eu lieu fin 2022.

Le Programme a appuyé un voyage d'étude de femmes cadres de l'administration pénitentiaire de la RDC au Kenya. Cette mission a permis aux 5 participantes de pouvoir constater les avancées que connaît ce pays dans la prise en charge des femmes détenues et de tirer les bonnes pratiques à pouvoir mettre en œuvre pour améliorer l'offre des services au profit des femmes détenues dont elles ont la charge.



AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA JUSTICE DES GROUPES VULNÉRABLES : AUDIENCES FORAINES ET PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE ET DE LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ DES CRIMES DE DROIT INTERNATIONAL

- **500 acteurs judiciaires civils et militaires y inclus les greffiers et secrétaires du parquet (60 F)** au Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Tanganyika ont bénéficié de formations dans les domaines de : protection des victimes et témoins dans le cadre des dossiers des violations graves des droits humains, y compris les violences sexuelles liées au conflit (VSLC). Les greffiers et secrétaires de parquet sont été formés sur des matières spécifiques à leurs tâches, par exemple : l'authenticité des décisions du juge, dresser des procès-verbaux, rédaction des jugements et des auditions, suivi des dossiers pénaux et civils du parquet afin d'assurer une bonne administration.
- La **stratégie de priorisation des poursuites** actualisée au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. **34 dossiers prioritaires** ont été actualisés (dont 25 au Sud-Kivu et 09 au Nord-Kivu) afin d'évaluer l'avancement de leur traitement avec la hiérarchie de justice militaire ; **4 dossiers** du Sud-Kivu ont été jugés en appel, **1 dossier** au Nord-Kivu enrôlé et en attente d'une audience foraine.
- Access a la justice : **Plus de 100 victimes** et **6 prévenus** ont eu leurs cas traités par un tribunal avec représentation légale.

Afin de garantir la tenue de procès équitable lors des audiences foraines dans le cadre de la lutte contre l'impunité en matière de crimes de droit international ou de la lutte contre la détention irrégulière, une assistance judiciaire gratuite a été fournie à toutes les parties prenantes (victimes et personnes poursuivies). Les avocats des Barreaux du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Kasai-Central, Tanganyika ont été mobilisés par le programme pour fournir une assistance judiciaire de qualité ou assurer la défense des personnes poursuivies.⁴

⁴ Pour information : Des pools d'avocats spécialisés en droit international pénal (121, dont 36 femmes, avocats et des défenseurs militaires) ont été mis en place en 2018 dans les différents Barreaux afin d'améliorer la qualité de l'assistance judiciaire (programme CAP II, financé par UE, mise en œuvre par Monusco et UNDP).

TANGANYIKA Tribunal de Grande Instance (TGI) de Kalemie - Kongolo, Manono, Kabalo, Moba

- **111 dossiers traités** : prévenus 152 Hommes et Femmes
- **138 prévenus condamnés** (3femmes)
- **11 prévenus acquittés**
- **7 dossiers** renvoyés au Tribunal pour enfants
- **106 victimes** : 47 Ho et 79 F enregistrés
- **8 avocats** assurant l'assistance judiciaire gratuite des prévenus et des parties civiles



KASAI-CENTRAL COUR D'APPEL A LUIZA

- **21 dossiers traités** impliquant 24 prévenus (1 Femme) dont :
 - ❑ **15 dossiers jugés** : 11 prévenus condamnés, 4 prévenus acquittés (1 Femme)
 - ❑ **21 victimes** : 16 Hommes et 5 Femmes
 - ❑ **4 avocats** : assurant l'assistance judiciaire gratuite des prévenus et des parties civiles



KASAI-CENTRAL AUDIENCE FORAINE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TSHIMBULU A LUIZA :

- ❑ **1** mission de la chambre foraine du Tribunal de Grande Instance de Tshimbulu à Luiza est réalisée au mois de Juin 2022.
- ❑ **65 affaires pénales traitées** dont :
 - 51** dossiers pris en délibéré et **47 dossiers jugés** :
 - ✓ **43** jugements prononcés en matières pénales : **28** jugements de condamnation rendus par le tribunal. **15** jugements d'acquiescement rendus. 21 victimes assistées (8 Femmes)
 - ✓ **3** jugements prononcés en matières civiles rendus. **1** décision rendue en matière d'enfants en conflit avec la loi. $43+3 = 46$ et non 47 (dossiers jugés comme indiqué ci-dessus)
 - ✓ **10** Avocats & défenseurs judiciaires ont assisté les prévenus & les victimes

KASAI-CENTRAL AUDIENCE FORAINE DU TRIBUNAL MILITAIRE DE GARNISON DE VILLAGE BANA BA NTUMBA /TERRITOIRE DE DIMBELANGE AU KASAI-CENTRAL (CRIMES GRAVES & VSLC).

- ❑ **Une** mission conjointe appuyée pour la chambre foraine du TMG de Kananga à Bana Ba Ntumba / Territoire de Dimbelange au KC.
 - ✓ **1** dossier instruit en audiences publiques dont **1** jugement rendu par le TMG de Kananga. **8** prévenus en détention jugés & condamnés devant le TMG en audiences publiques sur le lieu du crime. **1** jugement de condamnation des prévenus. **100** victimes & témoins ont accès à la justice.
 - ✓ **10** avocats & interprètes ont assisté les prévenus & les victimes

Résultat 4 : La demande de justice est améliorée pour les populations dans les zones d'intervention

Produit 4.1. Les populations sont sensibilisées sur leurs droits, avec un accent sur les personnes à risques (femmes et mineurs) et les personnes vulnérables (victimes de crimes de droit international et de violences sexuelles commises en période de conflit, et personnes détenues).

Produit 4.2 Les MARC (mécanismes alternatifs de règlement des conflits non pénaux) sont renforcés pour apporter des solutions équitables aux justiciables congolais en conformité avec les droits humains.

- **Amélioration de la connaissance des pratiques sociales de justice à travers l'analyse des mécanismes alternatifs de règlement des conflits.**

Le système judiciaire congolais souffre d'un déficit important de confiance de la part des populations pour différentes raisons, notamment liées à l'éloignement physique et social des cours et tribunaux par rapport aux citoyens, aux coûts élevés, des procédures ou encore à la corruption prévalente. Dans le cadre de la PNRJ, il est prévu d'analyser les pratiques sociales de justice de la part des populations, notamment leur recours aux mécanismes alternatifs de règlement des conflits (MARC). Un système d'information a été développé à partir de 2019 au niveau du Groupe Thématique Justice et Droits Humains en vue de la collecte et de l'analyse des données sur les MARC. Entre 2019 et 2021, quatre études anthropologiques sur les MARC ont été réalisées dans les provinces du Kasai Central, Kongo Central, Kasai et Tanganyika⁵. Au cours de 2022, les méthodes de recours aux MARC, dans le but de mettre en application une des recommandations du rapport de l'étude anthropologique et juridique⁶ le projet PBF /SSKAT a appuyé des ateliers en 2022 en faveur de 386 acteurs dont 57 femmes afin d'améliorer la collaboration entre les acteurs de MARC et ceux du système judiciaire, de promouvoir la paix et de protéger les droits des populations. Le programme justice au Kasai-central a planifié des campagnes de sensibilisation des populations locales sur les MARC et les droits humains qui seraient lancés 2023. Ce sera également l'occasion de procéder à une évaluation préliminaire du fonctionnement et de l'impact de ce mécanisme comme l'une des principales priorités, en plus de l'analyse des pratiques sociales de justice

⁵ Ces activités » ont été réalisées dans le cadre d'autres projets 2021, notamment financés par le Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF), en particulier dans les provinces du Kasai-Central, Kasai et Tanganyika. Pour information : deux projets de résolution pacifique des conflits, complémentaires au PCNUARJ, ont été appuyés par JSS à Nyiragongo au Nord-Kivu et à Tshimbulu au Kasai-Central. Résultats à Nyiragongo : 97 compromis de médiation sur les litiges fonciers validés par le Tripaix de Nyiragongo.

⁶ menée entre 2019 et 2021 par C-Liver avec l'appui du PNUD,

ainsi que la nécessité de renforcer la collaboration et la communication entre les différents systèmes judiciaires (formels et informels) dans le but d'améliorer l'accès à la justice et la protection des droits des populations, y compris les plus vulnérables.

5. DÉFIS ET LEÇONS APPRISSES

Malgré de nombreux progrès vers les résultats, nous ne pouvons pas ignorer les dysfonctionnements structurels de la chaîne pénale ainsi que l'insuffisance chronique des ressources humaines, financières, opérationnelles et la vétusté des infrastructures judiciaires et pénitentiaires. Cette situation, en plus de la situation sécuritaire volatile et d'autres défis complexes sur le terrain, a eu un impact qui a ralenti l'exécution du Programme conjoint et l'atteinte des résultats escomptés. En outre, d'autres défis à mentionner étaient notamment la faible contribution financière du Gouvernement dans la mise en œuvre du programme ; les difficultés d'accès aux zones reculées, de mobiliser des ressources parmi les principaux donateurs en raison de la guerre en Ukraine et des perspectives économiques moroses, le COVID-19 qui, au début de l'année, n'avait pas permis la mise en œuvre de certaines activités qui nécessitaient le rassemblement de plusieurs personnes, etc.

En effet, l'ampleur des besoins dépasse largement les ressources disponibles et les facteurs d'influence sont particulièrement divers - ce qui complexifie la définition des interventions pertinentes et efficaces.

Nous réitérons la nécessité de trouver un équilibre entre les interventions à court, moyen et long terme afin d'apporter des solutions immédiates aux besoins urgents mais également de définir des interventions structurelles et institutionnelles pour répondre durablement aux dysfonctionnements. Le dialogue politique de haut niveau apparaît également comme l'une des clés pour renforcer certaines dynamiques en faveur de la lutte contre l'impunité, de réformes institutionnelles et de la protection des droits humains pour les populations.

La communication régulière, la coordination et la collaboration étroite entre les équipes du PNUD, de la MONUSCO, du BCNUDH et du ToE ont facilité la mise en

œuvre du Programme conjoint, notamment à travers une définition conjointe des termes de référence permettant d'assurer le réalisme des activités ainsi que leur alignement direct sur les résultats escomptés par le Programme.

En outre, des réunions de coordination régulières avec d'autres bailleurs, tel que l'UE, ont permis d'éviter la duplication des interventions. L'approche coordonnée, collaborative et inclusive du Programme et des rencontres régulières avec les partenaires nationaux et provinciaux à Kinshasa et dans les provinces, ainsi que l'implication des points focaux dans les missions de suivi de l'exécution du Programme a permis de consolider la collaboration avec le Programme. Cette approche a veillé à ce que les interventions soient axées sur les progrès vers les résultats attendus du Programme mais suffisamment flexibles pour s'adapter aux réalités sur le terrain.

Les mécanismes de coordination interne du Programme conjoint ainsi que la disponibilité de différentes sources de financement permettent de mettre en œuvre le Programme selon un principe de flexibilité, notamment à travers l'adaptation des activités en fonction des besoins exprimés et des ressources disponibles surtout au vu du contexte volatile et complexe d'exécution.

6. CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES

L'année 2022 a marqué le début d'une approche de portefeuille - en interne avec d'autres projets et avec une collaboration et une coordination plus étroite avec les partenaires MONUSCO, BCNUDH et ToE en faveur du renforcement de l'assistance à l'Etat de droit en RDC au profit d'une approche centrée sur l'humain ; accès à la justice et réformes axées sur la chaîne pénale.

Le Programme a pu noter plusieurs dynamiques, des jalons et avancées importantes dans sa mise en œuvre notamment à travers le renforcement du cadre légal des secteurs justice et pénitentiaire, de la modernisation et renforcement des infrastructures et administrations, de l'amélioration du cadre de travail des institutions, la création de fermes agropastorales pénitentiaires, le renforcement des

capacités techniques et numériques, la lutte contre l'impunité en matière de crimes de droit international et violences sexuelles liées au conflit et l'accès plus facile à la justice pour les populations, y compris les plus vulnérables. Le Programme continuera à faciliter la transition de la MONUSCO à travers la participation à l'atteinte de ses objectifs stratégiques, le transfert progressif des expertises vers les autorités centrales et décentralisées et l'atteinte des benchmarks.

Le PNUD, la MONUSCO, le BCNUDH et le ToE continueront de capitaliser et pérenniser des acquis, avec une approche orientée sur les résultats, grâce aux dynamiques initiées en 2021 et 2022 pour accélérer la mise en œuvre du PTA 2023. Les résultats enregistrés seront poursuivis et renforcés en vue d'obtenir des transformations structurelles tangibles sein de la chaîne pénale et des institutions de la justice, police et système pénitentiaire. En outre, des synergies et complémentarités avec d'autres projets notamment les projets - Police, Décentralisation, Stabilisation et Lutte contre la corruption - sont en cours pour établir une planification coordonnée basée sur le *portfolio management* mécanisme. Dans ce contexte, l'ensemble des offres du PNUD avec d'autres programmes et projets et partenaires appuyèrent les reformes de gouvernance vers un état de droits, l'administration de la justice, et la stabilisation pourraient être supplémentaire pour la mise en échelle des autres provinces pour la réforme de la justice

ANNEXE A

TEXTE LEGISLATIVE LES SECTEURS DE LA JUSTICE ET PÉNITENTIAIRE

Au début de l'année 2023, le programme discutera avec ses partenaires des textes liés à la justice pénale qui devraient être prioritaires et lesquelles peuvent être soutenues par le programme.

Lois à modifier

- *Loi n°15/014 du 1er octobre 2015, modifiant et complétant la loi n°06/020 du 10 octobre 2006 portant statut des magistrats.* Des modifications à cette loi sont, présentement, proposées dans deux textes concurrents : une proposition de loi en examen au Sénat et un projet de loi dont l'élaboration a été réalisée avec l'appui du PNUD, mais qui n'est pas encore soumis au Parlement.
- *Loi n°16/011 portant création et organisation de la profession d'huissier de justice.* Une proposition, dans ce sens, a été déposée à l'Assemblée nationale et est en examen à la Commission politique, administrative et juridique (PAJ).
- *Loi n°022/2002 du 18 novembre 2002 portant Code judiciaire militaire* afin d'y introduire des notions usuelles de droit commun (citation directe, chambre de conseil, etc.) et consacrer la compétence exclusive des juridictions civiles à l'égard des crimes internationaux.
- *Loi organique n°13/011-B du 11 avril 2013 portant organisation, fonctionnement et compétence des juridictions de l'ordre judiciaire.* Il est question de supprimer, dans les limites du possible, les privilèges de juridiction et d'accorder le double degré de juridiction à tous les justiciables.
- *Loi organique n°08/013 du 5 août 2008 portant organisation et fonctionnement du CSM.*
- *Loi n°009/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant.*

A. Textes de loi à rédiger

- Avant-projet de loi sur la *protection des victimes et des témoins de crimes internationaux.*
- Avant-projet de loi *anti-corruption.* Un texte a été rédigé par le Ministère de la Fonction publique, mais il n'est pas encore adopté par le gouvernement.
- Avant-projet de loi portant protection de la *présomption d'innocence.*
- Avant-projet de loi portant organisation et fonctionnement des *cliniques juridiques.*

B. Textes réglementaires à modifier

- Projet d'ordonnance portant création et organisation de *l'Inspection générale des services judiciaires et pénitentiaires.* Texte déposé au Cabinet du Premier Ministre pour transmission à la Commission des lois du gouvernement
- Proposition de loi portant sur l'organisation et le *fonctionnement du Barreau* proposition reçue mais pas encore programmée.
- Proposition de loi sur la protection et la responsabilité *des défenseurs des droits de l'homme* : texte en examen à la Commission PAJ de l'Assemblée nationale.
- Proposition de loi organique modifiant la loi organique n°06/04 du 10 octobre 2006 portant *statut des magistrats*, telle que modifiée à ce jour : texte en examen au Sénat.
- Proposition de loi organique portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale *de lutte contre la corruption* : adoptée au Sénat et envoyée à l'Assemblée nationale.